

République Française Département Loiret

# commune de Charmont-en-Beauce

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 21 Mars 2024

#### Référence D2024\_04

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
10	6	9		

Vote
à l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers Le : 22/03/2024

Publication ou notification du :

L'an 2024, le Jeudi 21 Mars 2024 à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/03/2024.

<u>Présents</u>: Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOLIN Lionel à M. MENAULT Miguel, M. BELTOISE Antony à Mme PERON Adeline, Mme SAUVERVALD Margaux à M. MALON Stéphane

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

# Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2023

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

#### Il est exposé ce qui suit :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PION Gabrielle vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

### Tel qu'inscrits au Compte Administratif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	266436.16 €	86077.93 €
Recettes	285666.10 €	60912.72 €
Résultat exercice Excédent / Déficit	+ 19229.94 €	- 25165.21 €
Report excédent 2022	82917.29 €	118240.19 €

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le



ID: 045-214500803-20240321-D2024\_04-BF

Report déficit 2022		
Reste à réaliser dépense		-63801.59 €
Reste à réaliser recette		21798.00 €
Resultat cumulé (excédent)	102147.23 €	51071.39 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 22/03/2024 Le Maire

Delphine PRUNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.